

Amendement permettant l'application des dispositions des deux derniers alinéas de l'article 99 et du dernier alinéa de l'article 55 du Règlement

ART. PREMIER

N° 1228

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1228

présenté par
M. Michel Raison, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 52, substituer au mot :

« soins »,

le mot :

« santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.